



Monaco le 17 Février 2014

CONVOCAATION

Conformément à la résolution du Conseil d'Administration unanimement adoptée en sa dernière réunion dûment convoquée et tenue le **Mardi 17 Décembre 2013**, le Président du Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dans le Salon « Belle Epoque » de l'Hôtel Hermitage à Monaco

le Mercredi 26 Mars 2014 à 17h30

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le même jour et au même endroit à 18h00, conformément aux articles 13 et 14 de nos Statuts.

ORDRE DU JOUR:

1. Rapport Moral du Président sur les Activités de l'Association,
2. Rapport du Trésorier sur la situation financière de l'Association pour l'année 2013
3. Approbation des Comptes et Quitus à donner aux Administrateurs.
4. Affectation des Résultats.
5. Confirmation de l'augmentation du montant des cotisations ACHM en 2015.
6. Divers-Questions
7. **Election des nouveaux membres du Conseil pour un mandat de cinq ans**

Attention :

- Les candidatures devront être déclarées par courrier (email ou fax) auprès du Secrétariat Permanent de l'Association (à l'attention de M. Thierry Jouan) par courrier (*ACHM, Gildo Pastor Center, Suite 906, 7 rue du Gabian, 98000 Monaco*), par fax: 99 99 48 97, ou par email : tjouan@achm.mc, en remplissant et transmettant le formulaire (ci-joint) **au plus tard le lundi 10 mars 2014**. Le cachet de la poste fera foi.
- Les propositions concernant l'ordre du jour et les demandes d'intervention (article 13 de nos statuts) devront être adressées également par écrit au Secrétariat Permanent, trois (3) jours ouvrables avant la réunion de l'Assemblée Générale pour être inscrites.
- Seuls les **membres actifs** (à jour de leur cotisation 2014 – voir l'appel de cotisation ci-joint) ont le droit de présenter leur candidature et de participer au vote.

Dans le cas où il ne vous serait pas possible d'assister à cette AG Ordinaire, votre procuration nous sera indispensable pour obtenir le quorum nécessaire. Vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'Association ayant droit au vote, en complétant votre procuration (ci-jointe) et en l'adressant au Secrétariat Permanent de l'ACHM, (email, fax, ou courrier) **au plus tard le lundi 24 mars 2014.**

Avec mes cordiales salutations,

Le Président

**Moustapha El-Solh
Consul Honoraire du Liban**